

Mairie de Montfort-le-Gesnois

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.54.81.90

Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : M. Joao FERREIRA

Tél. : 06.59.49.28.41

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.smirgeomes.fr

Horaires d'hiver à compter du 30 septembre 2019

Lundi, mercredi : 14h-17h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-17h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères
et des sacs jaunes : 04,17 et 31 janvier 2020**

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi :	9h-12h
Mar, Jeud, Ven :	9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi :	9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°49 du 27 décembre 2019

Bonne Année 2020

La municipalité vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2020.

Fermeture de la mairie

Exceptionnellement, la mairie fermera à **12h** le **mardi 31 décembre 2019**.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque sera fermée jusqu'au **samedi 4 janvier 2020**.

Parcours découverte

Retrouvez désormais le livret « parcours-découverte » de Montfort-le-Gesnois en version numérique sur notre site internet dans l'onglet « [La ville/Histoire locale](#) ». La version papier est également disponible à l'accueil de la mairie.

Vœux à la population

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le :

Vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la **salle polyvalente P. RICHARD**

Les habitants, nouveaux arrivants, commerçants et artisans sont les bienvenus.

Un cocktail sera offert à l'issue de la manifestation.

PLUi : Ouverture de l'enquête publique

Ouverture de l'enquête publique du **lundi 16 décembre 2019 à 9h** au **vendredi 24 janvier 2020 à 17h**, portant sur :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) valant Plan Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- L'abrogation des cartes communales de deux communes (Saint-Célerin et Tresson)

L'autorité responsable du projet est la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, établissement public de coopération intercommunale compétent dans les domaines concernés par la présente enquête. Le siège de l'enquête publique est situé à la communauté de communes, Parc des Sittelles 72450 Montfort-le-Gesnois.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme, par courrier à l'adresse suivante : CdC Le Gesnois Bilurien, Parc des Sittelles 72450 Montfort-le-Gesnois ou par courrier électronique à :

plui@cc-gesnoisbilurien.fr

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur le site internet : <https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/>. Il pourra être consulté depuis le 1er jour de l'enquête à 9h et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h.

Un poste informatique sera tenu à disposition du public à la communauté de communes durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la communauté de communes pour consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée ou sur support papier.

La commission d'enquête publique, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra dans les mairies de chaque commune membre.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la communauté du Gesnois Bilurien : <https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/> pour consulter le dossier d'enquête et/ou vous rendre sur notre site internet <http://www.montfort-le-gesnois.fr/> pour télécharger ou lire l'intégralité de l'arrêté d'ouverture.

Syvalorm :
Calendrier des collectes 2020 des ordures ménagères et des sacs jaunes

Calendrier de collecte 2020



Je trouve la couleur de ma commune et je me reporte au calendrier >>>



SEULS LES DÉCHETS BIEN PRÉSENTÉS ET BIEN TRIÉS SONT RECYCLÉS ET VALORISÉS.

Plus d'infos et vos démarches en ligne : www.syvalorm.fr

JOUR DE COLLECTE DE VOTRE COMMUNE

Sacs jaunes et bacs collectés le même jour



JANVIER							FÉVRIER							MARS								
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI		
1		2	3	4	5							1	2	3	4	5	6	7	8	9		
6	7	8	9	10	11	12	6	3	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
13	14	15	16	17	18	19	7	10	11	12	13	14	15	16	11	9	10	11	12	13	14	15
20	21	22	23	24	25	26	8	17	18	19	20	21	22	23	12	16	17	18	19	20	21	22
27	28	29	30	31			9	24	25	26	27	28	29	13	23	24	25	26	27	28	29	
														14	30	31						

AVRIL							MAI							JUIN								
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI		
			1	2	3	4	5	18			1	2	3	23	1	2	3	4	5	6	7	
6	7	8	9	10	11	12	19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30				22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30					

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE								
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI		
			1	2	3	4	5	31					1	2	36	1	2	3	4	5	6	
6	7	8	9	10	11	12	32	3	4	5	6	7	8	9	37	7	8	9	10	11	12	13
13	14	15	16	17	18	19	33	10	11	12	13	14	15	16	38	14	15	16	17	18	19	20
20	21	22	23	24	25	26	34	17	18	19	20	21	22	23	39	21	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30	31			35	24	25	26	27	28	29	30	40	28	29	30				

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE								
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI		
			1	2	3	4	44						1	49	1	2	3	4	5	6		
5	6	7	8	9	10	11	45	2	3	4	5	6	7	8	50	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	46	9	10	11	12	13	14	15	51	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	47	16	17	18	19	20	21	22	52	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	31		48	23	24	25	26	27	28	29	53	28	29	30	31			
							49	30														

Mardi : Semaine paire - Bac + emballages
Semaine impaire - Bac + papiers

JF Jour férié - collecte reportée le lendemain.

Vérifier sa situation électorale

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020. Êtes-vous bien inscrit(e) sur les listes électorales ?

Pour le savoir : rendez-vous sur le site gouvernemental www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique "Élections" sur le service en ligne "Interroger sa situation électorale". En suivant le service en ligne vous reviendrez directement sur le site www.service-public.fr et vous pourrez ainsi compléter les éléments demandés en fonction de votre situation actuelle.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie.

ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »

2/ Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)

3/ Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :

- contacter votre mairie
- vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « élections »

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Soldes d'hiver

Dates des soldes hiver 2020



Du mercredi 8 janvier au mardi 4 février



Couverture maladie universelle-complémentaire

À partir du 1^{er} novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) sera étendue aux bénéficiaires de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) avec la mise en place de la « Complémentaire santé solidaire ».

Cette complémentaire va offrir une protection renforcée à tous les soins pour lesquels le reste à charge pouvait être élevé avec l'ACS vont être désormais pris en charge à 100 %. Elle permettra d'éviter aux bénéficiaires :

- l'avance des frais chez le médecin, le dentiste ou encore l'hôpital ;
- les dépassements d'honoraires.

Sans participation financière pour les foyers actuellement à la CMU-C, elle implique en revanche, pour les personnes éligibles à ce jour à l'ACS (746 € à 1 007 € de revenus par mois pour une personne seule par exemple), une participation financière établie en fonction de l'âge.

L'Assurance maladie propose en ligne un simulateur permettant de savoir si on a droit à la Complémentaire santé solidaire. En cas de réponse positive, pour toute demande, il est nécessaire de choisir un organisme gestionnaire (caisse d'assurance maladie, mutuelle...).